

Institutions

[La Conférence des présidents du Parlement devra trancher sur l'attribution du rapport sur les dialogues citoyens](#)

C'est une histoire qui commence à dater. Depuis le mois d'avril, la commission parlementaire des Pétitions [demande à coécrire](#) avec son homologue des Affaires constitutionnelles un rapport d'initiative sur la participation citoyenne à la prise de décision européenne. La commission des Affaires constitutionnelles, qui veut se servir de ce document pour préparer la Conférence sur le futur de l'Europe, tient à garder la main sur le texte. Après plusieurs mois d'échanges non conclusifs entre les présidents de commissions parlementaires, la question a donc été renvoyée aux chefs des groupes politiques et au président du Parlement. Ils devront donc trancher dès que possible (voir [le courrier envoyé à la Conférence des présidents](#), ainsi que [le tableau recensant les conflits de compétence](#) entre commissions parlementaires).

Transparence et déontologie

[Les négociations sur la réforme du registre européen des lobbys se préparent à entrer dans le vif du sujet](#)

Les réunions techniques organisées les 11 et 21 septembre ont surtout permis d'avancer sur des points précis, comme la définition du lobbying ou les ressources allouées au secrétariat du registre. Mais la question cruciale d'une possible interdiction des rendez-vous avec les lobbyistes non inscrits au registre reste ouverte à ce stade (relire [notre article](#)). Elle pourrait être abordée, mais sans doute pas tranchée, lors de la prochaine séance de négociation politique, pour l'instant prévue le 6 octobre. L'objectif reste d'atteindre un compromis sur l'ensemble du texte d'ici à la fin de l'année 2020.

[La Commission souhaite que le futur organe éthique européen concerne aussi le Conseil de l'Union](#)

Les mots sont de Pascal Leardini, le secrétaire général adjoint de l'institution, lors

d'[une conférence](#) organisée le 22 septembre par la Cour des comptes de l'UE : « Nous pensons à quelque chose de réellement interinstitutionnel.

» Il a précisé que le « minimum » serait d'avoir la Commission européenne, la Commission, et le Conseil à bord. Les contours de cet organe [promis par Ursula von der Leyen](#) sont encore flous à ce stade, mais les États pourraient refuser d'y participer – arguant que les ministres sont déjà couverts par des règles nationales. Parmi les autres difficultés qu'il faudrait résoudre, M. Leardini a mentionné les divergences entre les obligations s'appliquant aux commissaires européens et aux eurodéputés, le besoin de trouver une base légale adaptée, la possibilité de pouvoir adapter le futur organe si les règles éthiques évoluent, et l'importance d'avoir un système de sanctions en place.